

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 288

4 février 2008

SOMMAIRE

AFET (Poland) S.A.	13783	ISOLATION société à responsabilité limitée	13782
Agralux S.A.	13819	ISP Luxembourg Canada	13796
Arcadia S.à.r.l.	13813	KanAm Grund Omegalux S.A.	13793
Arinso Luxembourg S.A.	13787	KanAm Omegalux S.A.	13793
Arinso People Services S.A.	13788	Koan S.à r.l.	13808
Avenida Moda S.à r.l.	13811	LDP, Luxembourgeoise des Participations S.à.r.l.	13784
BOC Frankfurt GP S.à r.l.	13799	Libidama International S.A.	13809
BTA Finance Luxembourg II S.A.	13824	Luxumbrella	13807
CELT - Central European Logistics & Transport S.à r.l.	13811	Luxumbrella	13790
Cephalon Financière Luxembourg S.à r.l.	13791	Mauney Finance Sàrl	13785
C.I.N.A. S.A.	13799	Metro International S.A.	13783
Darwin International S.à r.l.	13788	MSM Asia Luxembourg S.à r.l.	13786
DGAD International S.à.r.l.	13817	New Pizzeria Rialto	13810
E.I.I. Fund Advisory S.A. Holding	13819	New SubVCST Luxembourg II	13816
E.J.F. Investissement S.A.	13782	Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A.	13791
Empé Immo S.A.	13815	Pareturn	13815
Espace One	13808	Pâtisserie Schumacher S.A.	13793
European Eyeworks S.A.	13790	Pyramide International S.à r.l.	13790
Finvi S.A.	13795	QOA Holding	13807
Finvi S.A.	13799	Radiant Systems International 2	13800
FN-Services S.à r.l.	13789	Repco 15 S.A.	13778
GL Europe Holdings II S.à r.l.	13787	SaarGummi technologies S.à r.l.	13783
GL Europe Holdings I S.à r.l.	13786	Schwedler Carre 1 S.à r.l.	13820
GL Europe Luxembourg S.à r.l.	13786	Socaem S.A.	13782
HSO Motors Europe S.à r.l.	13788	Sodexho Luxembourg S.A.	13784
Immobilière de Luxembourg S.à r.l.	13816	Sodexho Senior Service S.A.	13784
Immo-Charlotte S.A.	13809	Threadneedle Investments Sicav	13808
Imprimerie Centrale	13807	Tolliver S.à r.l.	13813
Institut de Formation Bancaire, Luxembourg	13785	Viatrix Holding S.à r.l.	13789
Inter Industrie S.A.	13795	Wenkelhiel	13800
Interliner A.G.	13787	Win-Win S.A.	13816
Intervallum S.à r.l.	13789	W.M. Investment Group S.A.	13778

Repco 15 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.944.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg le 19 novembre 2007

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 19 novembre 2007 que:

1. M. Derek Mc Donald, né le 9 août 1967 à Paisley, Ecosse, demeurant 8 Glen Sannox Grove, Craigmarloch, UK-Cumbernauld G68 OGH, a démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société, avec effet immédiat.

2. M. Stuart Watson, né le 15 août 1964 à Lahore, Pakistan, banquier, demeurant 4 Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Ecosse, a été nommé administrateur B avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008010906/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02930. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

W.M. Investment Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.644.

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme W.M. INVESTMENT GROUP S.A., établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 87.644; constituée sous le nom de FORSYTHIA MANAGEMENT & ENGINEERING (F.M.E.) S.A. suivant une acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich le 15 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1203 le 13 août 2002, modifié suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date des 14 juillet 2006 et 14 septembre 2007 publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 16.45 heures et est présidée par Monsieur Henri Da Cruz, employé, demeurant à Dudelange.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernard Zimmer, administrateur de sociétés, demeurant à Leudelange.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaire représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu faire abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Refonte complète des statuts avec changement d'objet de la société en SOPARFI.

2.- Nomination d'un commissaire aux comptes.

3.- Divers.

Après avoir délibéré sur l'ordre du jour l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de le transformer en Société der prise de participations financières, en conséquence de refondre partiellement les statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de W.M. INVESTMENT GROUP S.A.

2. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés sans que cette décision ne modifie les statuts de la société.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, le contrôle, la gestion, le développement et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières, incluant, mais non limitée à l'acquisition de ou l'investissement dans des biens immobiliers, la mise en valeur de ces dits biens, leurs promotion et leur réalisation, seul ou en partenariat, elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci

Titre II. Capital, Actions

5. Capital Social. Le capital social est fixé à trois cent trente mille cent cinquante euros (330.150,- EUR) représenté par mille soixante-cinq (1.065) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire. Les actions sont nominatives tant qu'elles n'ont pas été entièrement libérées.

Les actions de la société peuvent être créés au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

6. Cession d'actions. Entre actionnaires, les cessions d'actions sont libres.

Sauf en cas de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, la cession d'actions à une personne qui n'est pas actionnaire est soumise, à l'agrément du conseil d'administration et au droit de préemption des autres actionnaires. Ces droits s'exercent selon la procédure décrite ci-après.

L'actionnaire qui souhaite céder tout ou partie de ses actions doit en aviser le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant dans son avis de cession le nombre et les numéros des actions dont la cession est envisagée, de même que le(s) nom(s), prénom(s) usuel(s), profession(s) et adresse(s) du ou des cessionnaires proposés.

Dans les huit (8) jours de la réception de l'avis de cession par le conseil d'administration, ce dernier doit prendre position.

Si le conseil d'administration donne son agrément, la cession peut avoir lieu librement.

Si le conseil d'administration refuse son agrément, un tel refus n'ayant pas besoin d'être motivé, ou si le conseil d'administration ne prend pas position dans le délai imparti, l'avis de la cession est communiqué aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires disposent alors d'un droit de préemption sur les actions faisant l'objet de l'avis de cession. Le droit de préemption porte sur tout ou partie de ces actions. Il s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par un avis d'exercice transmis par lettre recommandée dans les quinze (15) jours de la réception de la communication du conseil d'administration, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Si aucun actionnaire n'a avisé le conseil d'administration dans le délai imparti, le conseil d'administration informera l'actionnaire cédant ainsi que le ou les cessionnaires proposés du fait que la cession d'actions envisagée par l'actionnaire cédant peut avoir lieu.

Le conseil d'administration vérifiera la régularité formelle de la cession d'actions et sa conformité aux présents statuts puis procédera à l'inscription du transfert dans le registre des actions. Le non-exercice total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. Dans ce cas, la règle de proportionnalité telle que prévue ci-devant sera écartée au profit de celui ou ceux des actionnaires restants.

Le dividende de l'exercice en cours et les bénéfices antérieurs sont répartis pro rata temporis entre le cédant et le cessionnaire à compter de la date de la cession.

Titre III. Emission de valeurs mobilières

7. Forme nominative ou au porteur. La Société pourra émettre des obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur.

Titre IV. Administration

8. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Ils sont rééligibles.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autres raisons, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

9. Réunions du Conseil Administration. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

L'utilisation de la vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, email ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

11. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est en toutes circonstances engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature d'un administrateur délégué, sans préjudice de décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 13. des statuts.

12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, agissants à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

Titre V. Surveillance

13. Commissaires aux Comptes. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans. Ils restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Les commissaires sortant sont rééligibles.

Titre VI. Assemblée générale

14. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 3^e jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales peuvent être tenues aux endroits désignés dans les convocations.

15. Votes. Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations prévues par la loi. Tout actionnaire peut se faire représenter par un porteur de procuration. Cette procuration peut être donnée par écrit, par câble, par télécopie par e-mail ou par voie télégraphique.

Le conseil d'administration détermine toutes autres conditions requises pour prendre part à une assemblée générale des actionnaires.

Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des actionnaires n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'actionnaire décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Titre VII. Année sociale, Répartition des bénéfices

16. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

17. Répartition des bénéfices. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VIII. Dissolution, Liquidation

18. Dissolution, liquidation. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre IX. Dispositions Générales

19. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de commissaire aux comptes la société anonyme COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'EXPERTISE ET DE REVISION COMPTABLE, en abrégé CLERC, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer (RCS Luxembourg N° B 92.376)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est clôturée à 16.55 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Da Cruz, M. Mayer, B. Zimmer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007. Relation: LAC/2007/42006. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 janvier 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008011170/206/198.

(080007300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

E.J.F. Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.541.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 30 novembre 2007 à 10 heures

L'assemblée décide:

1. D'accepter la démission de la société KIRCHBERG BURO S.A. de son poste de commissaire aux comptes ayant son siège social au 63 - 65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 76.574

2. D'accepter la nomination de la société PARTNERS SERVICES S.A. au poste de commissaire aux comptes ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.823 son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Pour la société

F. Fretier

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008010909/1453/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03333. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Socaem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.414.

—
Dans le cadre de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 novembre 2007 à 11.00 heures au siège social, il a été décidé:

- Suite à la démission de Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, de coopter avec effet immédiat, Monsieur Andréa Castaldo, né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco, Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008010910/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03938. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

ISOLATION société à responsabilité limitée (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 16.636.

—
Je vous prie de noter que je dénonce la domiciliation en mon Etude avec effet à dater de ce jour.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Référence de publication: 2008010974/289/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03675. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

SaarGummi technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.820.750,00.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 108.936.

Am 11. Dezember 2007 hat SG SEALING LTD., alleiniger Teilhaber aller 2.712.830 Anteile der Gesellschaft, sämtliche Anteile an:

- Drachenfelssee 642 V V. GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, eingetragen im Handelsregister Bonn, Deutschland, unter der Nummer HRB 15802, mit Sitz in der Kurt-Schumacher-Strasse 18-20, D-53113 Bonn, Deutschland übertragen.

Demnach ist Drachenfelssee 642 V V. GmbH, nunmehr alleiniger Teilhaber der Gesellschaft.

Zum Vermerk im Luxemburgischen Amtsblatt, im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Dezember 2007.

SaarGummi TECHNOLOGIES S.À R.L.

Unterschrift

Référence de publication: 2008010911/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03970. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

AFET (Poland) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.820.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AFET (POLAND) S.A. tenue à Luxembourg le 16 novembre 2007, les actionnaires ont accepté la démission de M. Pierre Goffin de sa fonction d'administrateur avec effet au 3 juillet 2006.

Les actionnaires ont ensuite accepté et confirmé la nomination en tant qu'administrateurs de M. Laurent Lavergne, ayant son adresse professionnelle au 100, Esplanade du général de Gaulle, F-92932 Paris, France et de Mr Bodour Mohamed Abdulla Mohamed Y. Altamimi, ayant son adresse professionnelle au 125 Corniche Road, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, et précisé que leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AFET (POLAND) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008010912/267/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06507. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Metro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.790.

Comme suite à son mariage, Madame Mia Brunell porte désormais le nom de Mia Brunell Livfors.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

METRO INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008010936/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03545. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Sodexho Senior Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 26.039.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 décembre 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 août 2008:

- Monsieur Michel Croisé, administrateur de sociétés, demeurant au 48, rue Josse Impens, B-1030 Scharbeek, Belgique, Président et Administrateur-Délégué;

- Monsieur Marc Poncé, directeur général pour le Luxembourg, demeurant au 67, rue de l'Institut Molitor, B-6717 Attert, Belgique;

- Monsieur Johannes Rijniere, directeur, demeurant à Manegelaantje 2, 3062 CV Rotterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 12 décembre 2007.

Référence de publication: 2008010913/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02000. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Sodexho Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 17.620.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 décembre 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 août 2008:

- Monsieur Michel Croisé, administrateur de sociétés, demeurant au 48, rue Josse Impens, B-1030 Scharbeek, Belgique, Président et Administrateur-Délégué;

- Monsieur Marc Poncé, directeur général pour le Luxembourg, demeurant au 67, rue de l'Institut Molitor, B-6717 Attert, Belgique;

- Monsieur Johannes Rijniere, directeur, demeurant à Manegelaantje 2, 3062 CV Rotterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 12 décembre 2007.

Référence de publication: 2008010914/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01997. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

LDP, Luxembourgeoise des Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 90.222.

—
Extrait de la réunion des Associés tenue le 15 novembre 2007

- L'assemblée générale décide de mettre fin au mandat de la gérante Madame Maria M. Vercammen, demeurant à Aalmoezemier Str, B-Antwerpen (Belgique).

- L'assemblée générale décide de nommer le gérant Monsieur John Richardson demeurant à 27 High Street Burham Bucks, HP19 9AB, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008010920/1682/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01573. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Mauney Finance Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.645.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 17 décembre 2007

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 17 décembre 2007 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de la société LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- Nomination de Mademoiselle Patricia Schon, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.
- Nomination de Monsieur Mark Weeden, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

P. Schon

Gérante

Référence de publication: 2008010915/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01060. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

IFBL, Institut de Formation Bancaire, Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.

R.C.S. Luxembourg G 22.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 juin 2007

Présents:

- M. Rathle Fouad, Président, GARANTI BANK LUXEMBOURG BRANCH
- M. Wiesner Ernst-Dieter, 1^{er} Vice Président, HVB BANQUE LUXEMBOURG S.A.
- M. Delebecque Pierre-André, 2^e Vice Président, FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.
- M. De Cillia Serge, ABBL
- M. Arens Pierre, BANQUE INVIK S.A.
- M. Bodelet Christophe, ING LUXEMBOURG S.A.
- M. Forster Axel, SOCIETE DE LA BOURSE DE LUXEMBOURG S.A.
- M. Fürpass Roland, BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg
- M. Giallombardo Giovanni, UniCredit INTERNATIONAL BANK LUXEMBOURG S.A.
- Mme Harnois Viviane, ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A.
- M. Hettinger John Pierre, NIKKO BANK LUXEMBOURG S.A.
- M. Planchard Etienne, BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.
- M. Simonet Bernard, KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE

Excusé(e)s:

- Mme König Stéphanie, UBS (LUXEMBOURG) S.A.
- Mme Moraux Nathalie, BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
- M. Coppa Michel, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST
- M. Guilbaud Eric, BNP PARIBAS LUXEMBOURG S.A.
- M. Scharff Christian, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Assiste:

- M. Eckes Werner, IFBL
- 3. Cooptation de M. Dimitri Davreux, DHR, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Les membres du conseil décident unanimement de coopter Monsieur Dimitri Davreux.

Référence de publication: 2008010964/2973/33.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00844. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

MSM Asia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.447.

—
Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 6 décembre 2007

Il résulte des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 06 décembre 2007 la décision d'accepter la démission du gérant suivant avec effet à la date des Résolutions:

- Mr. Jean-Baptiste Brekelmans

Il résulte par ailleurs de ces Résolutions la nomination du gérant suivant avec effet à la date des Résolutions:

- Mr. Jacques de Patoul, né le 10 Janvier 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 7 décembre 2007.

H.-P. Schut.

Référence de publication: 2008010916/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01428. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

GL Europe Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.011.

—
Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 6 décembre 2007

Il résulte des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 6 décembre 2007 la décision d'accepter la démission du gérant suivant avec effet à la date des Résolutions:

- Mr. Jean-Baptiste Brekelmans

Il résulte par ailleurs de ces Résolutions la nomination du gérant suivant avec effet à la date des Résolutions:

- Mr. Jacques de Patoul, né le 10 janvier 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 7 décembre 2007.

H.-P. Schut.

Référence de publication: 2008010917/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01423. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

GL Europe Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.977.

—
Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 6 décembre 2007

Il résulte des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 6 décembre 2007 la décision d'accepter la démission du gérant suivant avec effet à la date des Résolutions:

- Mr. Jean-Baptiste Brekelmans

Il résulte par ailleurs de ces Résolutions la nomination du gérant suivant avec effet à la date des Résolutions:

- Mr. Jacques de Patoul, né le 10 janvier 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 7 décembre 2007.

H.-P. Schut.

Référence de publication: 2008010918/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01419. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

GL Europe Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.012.

—
Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 6 décembre 2007

Il résulte des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 6 décembre 2007 la décision d'accepter la démission du gérant suivant avec effet à la date des Résolutions:

- Mr. Jean-Baptiste Brekelmans

Il résulte par ailleurs de ces Résolutions la nomination du gérant suivant avec effet à la date des Résolutions:

- Mr. Jacques de Patoul, né le 10 janvier 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 7 décembre 2007.

H.-P. Schut.

Référence de publication: 2008010919/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01420. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Arinso Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 60.115.

—
Extrait de l'Assemblée générale tenue le 16 novembre 2007

L'Assemblée générale décide de mettre fin au mandat des administrateurs suivants:

- Mme. Maria Vercammen, demeurant à 43, Aalmoezemier Str, B-Antwerpen.

- M. Jos Sluys, demeurant à 3/A Petrus Huysegomsstaat, B-1600 Sint-Pieters-Leeuw, de ce fait, le mandat d'Administration délégué de Monsieur Jos Sluys prend fin.

L'Assemblée générale décide de nommer pour une durée de 6 ans (jusqu'à l'Assemblée Générale de 2013) les administrateurs suivants:

- M. Christopher Stone, demeurant à Tattleton, hammerpond Road, Plummers Plain, Horsham, Wets Sussex, RH13 6PF.

- M. John Stier, demeurant à 23 Coppins Close, Berkhamstead, Hertfordshire, HP4 3 NZ (UK).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008010921/1682/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01578. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Interliner A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 92.358.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 janvier 2008.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2008010958/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07112. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Arinso People Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 94.383.

—
Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 novembre 2007

L'Assemblée générale met fin au mandat des administrateurs et des administrateurs délégués suivants :

- M. Jos Sluys, demeurant à 3/A Petrus Huysegomsstaat, B-1600 Sint-Pieters-Leeuw.

- Mme. Maria Vercammen, demeurant à 43, Aalmoezemier Str, B- Antwerpen.

L'Assemblée générale décide de nommer pour une durée de 6 ans (jusqu'à l'Assemblée Générale de 2013) le mandat des administrateurs suivants :

- M. John Stier, demeurant à 23, Coppins Close, Berkhamstead, Hertfordshire HP4 3NZ.

- M. Christopher Stone, demeurant à Tattleton, hammerpond Road, Plummers Plain, Horsham, West Sussex, RH13 6PF (UK).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008010922/1682/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01574. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

HSO Motors Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 120.237.

—
Monsieur Marcel Harms démissionne de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Le 7 décembre 2007.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008010949/1429/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04311. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Darwin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.481.

—
La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 17 décembre 2007 à 14.00 h

a été nommé gérant unique Monsieur Robertus T. Kersbergen, né le 9 janvier 1953 à Delft, Pays-Bas, et demeurant à Goudenregenstraat 24, NL-2636 BH Schipluiden, Pays-Bas,

à effet du 18 décembre 2007

en remplaçant Monsieur Alexander Bakkes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 décembre 2007.

DARWIN INTERNATIONAL Sàrl

R. T. Kersbergen

Gérant unique

Référence de publication: 2008010923/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04167. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Viatrix Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.424.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 31 janvier 2007 à 16.25 h

a été nommé gérant unique Monsieur Jan Herman van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg,

à effet du 1^{er} février 2007

en remplaçant TVL MANAGEMENT SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 décembre 2007.

VIATRIX HOLDING Sàrl

J. H. van Leuvenheim

Gérant unique

Référence de publication: 2008010924/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04163. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Intervallum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.451.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 22 novembre 2006 à 14.00 h

a été nommé gérant unique Bruno F. Jaspers, né le 11 février 1967 à Bonheiden, Belgique, et demeurant à Oudebaan 84, B-2820 Bonheiden, Belgique

à effet rétroactif du 1^{er} septembre 2006

en remplaçant Pieter Eduard de Graaf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 novembre 2006.

INTERVALLUM SARL

B. F. Jaspers

Gérant unique

Référence de publication: 2008010925/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04159. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

FN-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.183.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 janvier 2008.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008010961/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2008, réf. DSO-CM00068. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080006203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Pyramide International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.592.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 18 décembre 2007 à 14.30 h

a été nommé gérant unique Monsieur Jacob Poepjes, né le 10 août 1945 à Lemsterland, Pays-Bas, et demeurant à Esstede 16, NL-1112 ER Diemen, Pays-Bas,

à effet du 19 décembre 2007

en remplaçant Madame Hua Yu.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 décembre 2007.

PYRAMIDE INTERNATIONAL Sàrl

J. Poepjes

Gérant unique

Référence de publication: 2008010926/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04150. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

European Eyeworks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 89.561.

Au cours de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 9 novembre 2007, les actionnaires ont adopté les résolutions suivantes:

- Le nombre des administrateurs a été porté de trois à quatre

- Est nommé administrateur Monsieur Abdelmalik Abdesselam, employé privé, né le 01 novembre 1968 à B-6000 Charleroi demeurant à B-1040 Ettbrbeek, 83 boulevard Louis Schmidt 83 boîte 6. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K. Andries

L'administrateur-délégué

Référence de publication: 2008010928/1091/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01919. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Luxumbrella, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 50.794.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 2 mai 2007

Le conseil d'administration (le «Conseil») de LUXUMBRELLA (la «Société») prend acte de la décision de M. Luc Ledere de renoncer à son poste d'Administrateur au sein de la Société avec effet au 12 avril 2007.

Le Conseil décide de ne pas pourvoir à son remplacement et de laisser le poste vacant jusqu' à la prochaine assemblée générale ordinaire.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008010947/3085/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03965. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.768.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49901 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008010932/211/11.

(080007021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Cephalon Financière Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.871.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the seventeenth day of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CEPHALON LUXEMBOURG SARL, a Luxembourg company with its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 86498,

here represented by Mr Jean-Louis Frognet, lawyer, residing in Virton (Belgium),

by virtue of a proxy under private seal given on 14 December 2007.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company CEPHALON FINANCIERE LUXEMBOURG SARL, a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés with the number B. 86871, has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg) on 15 March 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1011, dated 3 July 2002 (hereafter referred to as the «Company»).

- The corporate capital is presently set at one million seven hundred thousand euros (EUR 1,700,000.-) represented by one thousand seven hundred (1,700) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each, entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearing party is the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets of the Company and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to Mr Charles A. Reinhart, III for its mandate as manager of the Company until the effective date of its resignation on 29 August 2007 and to the current managers of the Company for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at the offices of Dechert Luxembourg.

Thereafter, the appearing party produced to the notary the share register of the Company which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company CEPHALON FINANCIERE LUXEMBOURG SARL was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEPHALON LUXEMBOURG SARL, une société luxembourgeoise avec son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.498

ici représentée par M. Jean-Louis Frognet, avocat résidant à Virton (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société à responsabilité limitée CEPHALON FINANCIERE LUXEMBOURG SARL, une société à responsabilité limitée organisée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.86871, a été constituée suivant acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché du Luxembourg) en date du 15 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1011 du 3 juillet 2002 (ci-après dénommée la «Société»).

- La Société a actuellement un capital social de un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000,-), divisé en mille sept cents (1.700,-) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante est l'unique propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'associé unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière à M. Charles A. Reinhart, III pour son mandat de gérant de la Société jusqu'à la date effective de sa démission le 29 août 2007 et aux actuels gérants pour leur mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans dans les bureaux de Dechert Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des parts sociales de la Société lequel a immédiatement été annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société CEPHALON FINANCIERE LUXEMBOURG SARL.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-L. Frognet, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, LAC/2007/42895. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008011221/5770/97.

(080007115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Pâtisserie Schumacher S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 1, rue Kundel.

R.C.S. Luxembourg B 68.810.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire au siège social de la société le 5 décembre 2007

1. Nomination de Mr Henri Schumacher, en tant que délégué à la gestion journalière pour l'activité traiteur-restauration
2. Acceptation de la démission de Mr Oliveira Philippe en tant que délégué à la gestion journalière pour l'activité traiteur - restauration en date du 15 novembre 2006
3. Dans le cadre de l'activité traiteur-restauration, la société sera engagée par la signature individuelle de Mr Schumacher Henri.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008010935/4376/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04883. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

KanAm Grund Omegalux S.A., Société Anonyme,

(anc. KanAm Omegalux S.A.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 39.608.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of KanAm OMEGALUX S.A. (the «Company»), a société anonyme, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under-section B, number 39.608, incorporated following a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, of February 13, 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 331, of August 1, 1992. The Company's articles of association (the «Articles of Association») have last been amended by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, of May 25, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number I 509, page 72 410 of July 20, 2007.

The meeting is presided by Mrs. Solange Wolterschieres, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Annick Braquet, private employee, professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Ariette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 20,000 shares (twenty thousand) each of them of EUR 25.- (twenty-five euro) are represented so that the shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of the name of the Company to be changed into KanAm GRUND OMEGALUX S.A.;

2.- Amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the Company, from KanAm OMEGALUX S.A. into KanAm GRUND OMEGALUX S.A.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 1, paragraph 2, of the Articles of Incorporation, to read as follows:

« **Art. 1. second paragraph.** The Company will exist under the name of KanAm GRUND OMEGALUX S.A.»

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KanAm OMEGALUX S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 39.608, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 13 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 331 du 1^{er} août 1992. Cet acte a été modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 25 mai 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.509 du 20 juillet 2007, page 72.410.

L'assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 20.000 parts sociales (vingt mille) de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'actionnaire, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont il a préalablement été informé.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination de la société, en KanAm GRUND OMEGALUX S.A.

2.- Modification de l'article 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de KanAm OMEGALUX S.A. en KanAm GRUND OMEGALUX S.A.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er}, paragraphe 2, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. 2^e paragraphe.** La dénomination de la société sera KanAm GRUND OMEGALUX S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. Wolter-Schieres, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007. Relation: LAC/2007/42594. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008011169/242/91.

(080007250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Inter Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 62, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 73.396.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2007 ce qui suit:

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Simon Josette comme administrateur et administrateur délégué avec effet au 31 décembre 2007.

A partir du 1^{er} janvier 2008 le conseil d'administration se compose comme suit:

CONTACT INVEST SA, avec siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, représentée par Monsieur Dali'Arche Bruno, administrateur;

Monsieur Bernard Amberg, demeurant à F-57000 Metz, 93, rue André Malraux, administrateur;

Monsieur David Amberg, demeurant à F-57000 Mezt, 93, rue André Malraux, administrateur et administrateur délégué.

Commissaire aux comptes:

Monsieur Dostert Justin, 93, rue de la Libération, L-5969 Itzig, en remplacement de Monsieur Amberd David.

Leurs mandats viendront à échéance au 31 décembre 2010.

La société se trouve engagée par la signature de l'administrateur délégué et d'un administrateur.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2008.

Pour extrait conforme

INTER INDUSTRIE SA

Signature

Référence de publication: 2008010938/3206/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03995. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Finvi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.600.

—
A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juillet 2005 les organes de la société se composent comme suit:

Conseil d'administration:

Vietri Giovanni, né le 4 août 1962 à Salerno (I), demeurant à I-Montoro Inferiore,

Administrateur

Caggiano Raffaele, né le 3 octobre 1959 à Salerno (I), demeurant à I-Salerno,

Administrateur.

Vietri Maria Adelaide, 23 Via Guglielmo da Ravena, Salerno

Administrateur.

Commissaire aux comptes:

Van Hal Claudine, née le 11 juin 1949 à Gent (B), demeurant à L-5431 Lenningen.

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra sur l'exercice au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2008010941/740/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03272. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

ISP Luxembourg Canada, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 133.821.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of December.

Before Us Maître Léonie Grethen, notary residing in Rambrouch.

There appeared:

ISP GLOBAL TECHNOLOGIES INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, with registered office in 300 Delaware Avenue, Suite 303, Wilmington, Delaware 19801 (USA),

here represented by Maître Régis Steiner, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy given in Wilmington, 18th December 2007

Said proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the company ISP LUXEMBOURG CANADA, société à responsabilité limitée, with registered office in L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg register of commerce and companies («register de commerce et des sociétés») under the number B 133.821, incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 23 November 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's capital is set at 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of 1.- EUR (one Euro) each.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital by 138,390.- EUR (one hundred and thirty-eight thousand three hundred and ninety Euros) so as to raise it from its present amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of 1.- EUR (one Euro) each to 150,890.- EUR (one hundred and fifty thousand eight hundred and ninety Euros) by the creation and issue of 138,390 (one hundred and thirty-eight thousand three hundred and ninety) new shares with a par value of 1.- EUR (one Euro) each.

2. Subscription and payment by contribution in kind of part of one membership interest in the capital of ISP CANADA HOLDINGS LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, with registered office in 1361 Alps Road, Wayne, New Jersey 07470 (USA).

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company.

4. Miscellaneous.

The sole shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The corporate capital of the Company is increased by 138,390.- EUR (one hundred and thirty-eight thousand three hundred and ninety Euros) so as to raise it from its present amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euros) to 150,890.- EUR (one hundred and fifty thousand eight hundred and ninety Euros) by the creation and issue of 138,390 (one hundred and thirty-eight thousand three hundred and ninety) new shares with a par value of 1.- EUR (one Euro) each.

All the new shares have been entirely subscribed by ISP GLOBAL TECHNOLOGIES INC., prenamed, and they have been paid-up for their par value by a contribution in kind consisting of part of one membership interest in the capital of ISP CANADA HOLDINGS LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office in 1361 Alps Road, Wayne, New Jersey 07470 (USA) (the US LLC MEMBERSHIP INTEREST), pursuant to the terms and conditions of the transfer agreement signed between ISP GLOBAL TECHNOLOGIES INC. and the Company on 19 December 2007 (the «Transfer Agreement»).

It results from a management valuation report (the «Valuation Report») signed on 19 December 2007 by Philip Strenger and Sinan Sar, acting in their capacity as managers, that:

«For the purposes of the value of the transferred US LLC MEMBERSHIP INTEREST, which will be transferred to the Company, in exchange for (i) new shares to be issued by the Company and (ii) the Company's promise to pay to the Transferor 13,700,617.- EUR, subject to the terms and conditions described in the Finance Agreement, we value the net value of the transfer of the US LLC MEMBERSHIP INTEREST to the Company at an aggregate amount of 13,839,007.- EUR, which we certify true and correct and to correspond at least to (i) the total value of the new 138,390 shares with a par value of 1.- EUR each to be issued by the Company, and (ii) the Company's promise to pay to the Transferor 13,700,617.- EUR, subject to the terms and conditions described in the Finance Agreement.»

It results from the Transfer Agreement relating to the US LLC MEMBERSHIP INTEREST (the US LLC MEMBERSHIP INTEREST) that:

- «a. the Transferor owns the US LLC MEMBERSHIP INTEREST;
- b. the US LLC MEMBERSHIP INTEREST is actually registered in the name of the Transferor;
- c. there exists no pre-emption right nor any right on the US LLC MEMBERSHIP INTEREST by virtue of which any person may be entitled to demand that the US LLC MEMBERSHIP INTEREST be transferred to him;
- d. save the US law governed share pledge over 100 % of the US LLC MEMBERSHIP INTEREST, the US LLC MEMBERSHIP INTEREST is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the US LLC MEMBERSHIP INTEREST and the US LLC MEMBERSHIP INTEREST is not subject of any attachment;
- e. the US LLC MEMBERSHIP INTEREST is transferable as it results from the officer's certificate established by the Jason Pollack dated 18 December 2007 that with the signature of the Transfer Agreement and the Membership Interests Power, all the legal and regulatory aspects relating to the transfer of the US LLC MEMBERSHIP INTEREST have been complied with.»

Such Transfer Agreement and Valuation Report, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation are amended and shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at 150,890.- EUR (one hundred and fifty thousand eight hundred and ninety Euros), represented by 150,890 (one hundred and fifty thousand eight hundred and ninety) shares of 1.- EUR (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up.»

Whereof the present deed was drawn up in Rambrouch, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch,

A comparu:

ISP GLOBAL TECHNOLOGIES INC., une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 300 Delaware Avenue, Suite 303, Wilmington, Delaware 19801 (USA),

ici représentée par Maître Régis Steiner, avocat, avec adresse professionnelle à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration délivrée à Wilmington, le 18 décembre 2007,

Laquelle procuration, après signature *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme sus-mentionnée, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée ISP LUXEMBOURG CANADA, ayant son siège social à L-1258, 22, rue Jean-Pierre Basseur, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.821, constituée suivant un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 novembre 2007, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est fixé à 12.500.- EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1.- EUR (un Euro) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 138.390.- EUR (cent trente-huit mille trois cent quatre-vingt-dix Euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500.- EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de 1.- EUR (un Euro) chacune à 150.890.- EUR (cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-

dix Euros) par la création et l'émission de 138.390 (cent trente-huit mille trois cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune.

2. Souscription et libération moyennant apport en nature d'une part d'une part sociale dans le capital de ISP CANADA HOLDINGS LLC, société incorporée sous le droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à 1361 Alps Road, Wayne, New Jersey 07470 (USA).

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Divers.

L'associée unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de 138.390,- EUR (cent trente-huit mille trois cent quatre-vingt-dix Euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) à 150.890,- EUR (cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-dix Euros) par la création et l'émission de 138.390 (cent trente-huit mille trois cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par ISP GLOBAL TECHNOLOGIES INC., préqualifiée, et elles ont été libérées pour leur valeur nominale par un apport en nature d'une part d'une part sociale de la société ISP CANADA HOLDINGS LLC, une société incorporée sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 1361 Alps Road, Wayne, New Jersey 07470 (USA) (le US LLC MEMBERSHIP INTEREST), conformément aux termes et conditions d'une convention de transfert signée entre ISP GLOBAL TECHNOLOGIES INC. et la Société en date du 19 décembre 2007 (la «Convention de Transfert»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation de la gérance (le «Rapport d'Evaluation») signé en date du 19 décembre 2007 par Philip Strenger et Sinan Sar, agissant en leur qualité de gérants, que:

«Pour les besoins de l'évaluation du US LLC MEMBERSHIP INTEREST transféré, qui sera transféré à la Société, en échange de (i) nouvelles parts sociales à émettre par la Société et (ii) la promesse de la Société de payer au Cédant 13.700.617,- EUR, conformément aux conditions décrites dans la Convention de Financement, nous évaluons la valeur nette du transfert du US LLC MEMBERSHIP INTEREST à la Société à la valeur totale de 13.839.007,- EUR, ce que nous certifions véritable et correct et correspondant au moins (i) à la valeur totale des 138.390 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR chacune, à émettre par la Société et (ii) la promesse de la Société de payer au Cédant 13.700.617,- EUR, conformément aux conditions décrites dans la Convention de Financement.»

Il résulte de la Convention de Transfert que:

- a. le Cédant est propriétaire du US LLC MEMBERSHIP INTEREST;
- b. le US LLC MEMBERSHIP INTEREST est actuellement enregistré au nom du Cédant;
- c. il n'existe pas de droit de préemption ni d'autres droits en vertu desquels une personne ou entité serait autorisée à demander à ce que le US LLC MEMBERSHIP INTEREST lui soit transféré;
- d. sauf le gage sur parts sociales de droit américain portant sur 100 % du US LLC MEMBERSHIP INTEREST, le US LLC MEMBERSHIP INTEREST n'est grevé ni d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur le US LLC MEMBERSHIP INTEREST et le US LLC MEMBERSHIP INTEREST n'est pas soumis à un gage.
- e. le US LLC MEMBERSHIP INTEREST est transmissible alors qu'il résulte du certificat de l'officier établi par Jason Pollack en date du 18 décembre 2007 qu'avec la signature de la Convention de Transfert et du Pouvoir de Parts Sociales, il a été fait droit aux différentes exigences légales et réglementaires en relation avec le transfert du US LLC MEMBERSHIP INTEREST.»

La Convention de Transfert et le Rapport d'Evaluation, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 150.890,- EUR (cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-dix Euros), représenté par 150.890 (cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-dix) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Steiner, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 2 janvier 2008, Relation: RED/2008/32. — Reçu 1.383,90 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 janvier 2008

L. Grethen.

Référence de publication: 2008011190/240/167.

(080007532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

BOC Frankfurt GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.643.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants (la Société) le 3 septembre 2007

Les gérants de la Société ont décidé:

1. de nommer Monsieur Mark Doherty, né le 12 novembre 1966 à Dublin en Irlande et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, gérant de la Société avec effet au 3 septembre 2007 et pour une durée illimitée.

2. de nommer délégués à la gestion journalière de la Société conformément à l'article 11 des statuts de la Société avec effet au 3 septembre 2007 et pour une durée illimitée, Messieurs:

- Mark Doherty, né le 12 novembre 1966 à Dublin en Irlande et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

- Jean-Christophe Ehlinger, né le 18 mai 1970 à Thionville en France et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

Pour extrait et publication

BOC FRANKFURT GP S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008010939/5499/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02046. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

C.I.N.A. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.155.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008010985/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03694. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Finvi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.600.

—
A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2005 a été nommé Commissaire aux Comptes Madame Claudine van Hal, née le 11 juin 1949 à Gent (B), demeurant à L-5431 Lenmngen - 27, rue de l'Ecole en remplacement de

Madame Patrizia Maresca, demeurant à I- Salerno,

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra sur l'exercice au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2008010943/740/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03287. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Wenkelhiel, Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 123-125, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 105.149.

—

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue au siège social en date du 20 décembre 2007 que le conseil a pris acte de la démission, avec effet au 31 décembre 2007, de l'administrateur M. Henri Grethen.

En remplacement du membre sortant - le conseil a coopté provisoirement jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires Mme Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 32A, rue Zénon Bernard.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

R. Wiget / R. Dernoeden

Le président / Le vice-président

Référence de publication: 2008010944/7825/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01728. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Radiant Systems International 2, Société en nom collectif.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 135.071.

—

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- RADIANT SYSTEMS INTERNATIONAL S.e.n.c., a société en nom collectif (general corporate partnership) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register), and

- RADIANT SYSTEMS INTERNATIONAL, INC., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the state of Georgia, United-States of America, having its principal address at 3925 Brookside PKWY Alpharetta, Georgia 30022-4429, United-States of America, registered with the Georgia Secretary of State, Division of Corporations, under the control number K 801119.

both represented by Annick Braquet, residing professionally at Luxembourg by virtue of powers of attorney.

The said powers of attorney, initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such parties, appearing in the capacity of which they act, have requested the notary to draw up the following articles of association (the «Articles») of a société en nom collectif (general corporate partnership) which is hereby incorporated:

Title I - Form - name - purpose - duration - registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société en nom collectif (general corporate partnership) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the «Partnership»).

Art. 2. Name of the Partnership. The Partnership's name is RADIANT SYSTEMS INTERNATIONAL 2.

Art. 3. Purpose. The Partnership's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property

as the Partnership shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Partnership may think fit.

The Partnership may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity which form part of the same group of companies as the Partnership or is affiliated in any way with the Partnership, including companies or entities in which the Partnership has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

The Partnership may also issue convertible bonds which cannot be offered to the public.

Finally the Partnership may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Partnership is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Partnership is established in the city of Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Munsbach by means of a decision of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a resolution of the board of managers in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners taken unanimously.

The Partnership may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - partnership interests

Art. 6. Partnership Capital. The partnership capital is set at EUR 17,500 (seventeen thousand five hundred euro) divided into 17,500 (seventeen thousand five hundred) partnership interests without a par value, fully paid-up.

The partnership capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the general meeting of partners taken unanimously.

Art. 7. Voting Rights. Each partner has an identical voting right notwithstanding the portion of capital held.

Art. 8. Indivisibility of partnership interests. Towards the Partnership, the partnership interests are indivisible and the Partnership will recognize only one owner per partnership interest.

Art. 9. Transfer of partnership interests. Partnership interests are non transferable unless all the partners have unanimously agreed to that transfer.

Art. 10. Redemption of partnership interests. The Partnership shall be able to redeem its own partnership interests under the following terms and conditions:

- the redemption price shall be set by reference to the par value of each redeemed partnership interest, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed partnership interests as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the par value of the partnership interests to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

- the redemption shall be carried out by a resolution of the general meeting of the partners taken unanimously;

- the redeemed partnership interests shall be cancelled following the decrease of the capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Partnership may be managed by one or several managers.

The manager(s) shall be appointed by resolution of general meeting of partners taken unanimously, failing which any and all partners shall be deemed to be managers of the Partnership.

The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner as for their appointment.

Where more than one manager is appointed, the Partnership shall be managed by a board of managers.

No manager needs be partner of the Partnership.

Managers may be freely removed by resolution of the general meeting of partners, except where the manager is a partner, in which case the removal shall be justified by a fair ground.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law») and by the Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Partnership shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be partner(s) or manager(s) of the Partnership. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of the managers. Where the Partnership is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or partner of the Partnership and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least two managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Partnership by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 14. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Partnership; as a representative of the Partnership he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 15. Liability of the partners. In accordance with article 14 of the Law and under the prerequisite of article 152 of the Law, the partners are jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Partnership.

Title IV - General meetings

Art. 16. General meetings - Proceedings - Vote. General meetings of partners are convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the partners of the Partnership.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each partner at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the partners are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such partner's proxy, which person needs not be partner of the Partnership.

Resolutions of the general meetings of partners are validly taken when adopted by the unanimous affirmative vote of the partners, all present or represented.

Partners resolutions can validly be taken in writing, at the same majority as the one provided for general meetings, provided that each partner receive prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

Title V - Financial year - balance sheet - profits - audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Partnership starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2008.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the partners.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the general meeting of the partners, represents the net profit of the Partnership.

The net profit shall be allocated by a resolution of the general meeting of partners taken unanimously resolving to distribute it proportionally to the partnership interests they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim distribution. Notwithstanding the above provision, the board of managers or the sole manager, as the case may be, may decide to proceed to interim distributions before the end of the current financial year.

Art. 21. Audit. Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Partnership shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners. The general meeting of partners may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Partnership shall be unanimously resolved by the general meeting of partners.

The Partnership shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any partner.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Partnership will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of partners by a resolution taken unanimously, which shall determine his/their powers and remuneration.

At the time of closing of the liquidation, the assets of the Partnership will be allocated to the partners proportionally to the partnership interests they hold.

Subscription - payment

All the 17,500 (seventeen thousand five hundred) partnership interests representing the entire capital of the Partnership, have been entirely subscribed as follows:

- 16,625 (sixteen thousand six hundred and twenty-five) partnership interests representing 95 % of the Partnership capital subscribed by RADIANT SYSTEMS INTERNATIONAL S.e.n.c. named above, by payment in cash of an amount of EUR 16,625 (sixteen thousand six hundred and twenty-five euro); and

- 875 (eight hundred and seventy-five) partnership interests representing 5 % of the Partnership capital subscribed by RADIANT SYSTEMS INTERNATIONAL, INC. named above, by payment in cash of an amount of EUR 875 (eight hundred and seventy-five euro).

Therefore the total amount of EUR 17,500 (seventeen thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Partnership, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Partnership or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,000.-

Resolutions of the partners

Immediately after the incorporation of the Partnership, the partners representing the entirety of the partnership capital passed the following resolutions:

1) - RADIANT SYSTEMS INTERNATIONAL S.e.n.c., having its registered office at 6 C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- RADIANT SYSTEMS INTERNATIONAL, INC., having its principal address at 3925 Brookside PKWY Alpharetta, Georgia 30022-4429, United-States of America;

are each appointed as manager for an undetermined duration;

2) The registered office of the Partnership shall be established at 6 C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand - Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the powers of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- RADIANT SYSTEMS INTERNATIONAL S.e.n.c., une société en nom collectif de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand- Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg; et

- RADIANT SYSTEMS INTERNATIONAL, INC., une société de droit américain (Géorgie), Etats-Unis d'Amérique ayant son adresse principale au 3925 Brookside PKWY Alpharetta, Géorgie 30022-4429, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Georgia Secretary of State, Division of Corporations, sous le numéro de contrôle K 801119,

chacune d'elles ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous-seing privé.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, agissant es qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société en nom collectif qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - raison sociale - objet - durée - siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société en nom collectif régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Raison Sociale. La raison sociale de la Société est RADIANT SYSTEMS INTERNATIONAL 2.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, acquérir, et prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut émettre des obligations convertibles, lesquelles ne pourront être offertes au public.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Munsbach, Grand - Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Munsbach par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand - Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - parts d'intérêts

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à EUR 17.500 (dix-sept mille cinq cents euros), divisé en 17.500 (dix-sept mille cinq cents) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité.

Art. 7. Droits de vote. Chaque associé a un droit de vote identique quelque soit la participation détenue.

Art. 8. Indivisibilité des parts d'intérêts. A l'égard de la Société, les parts d'intérêts sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part d'intérêt.

Art. 9. Transfert des parts d'intérêts. Les parts d'intérêts sont intransférables sauf approbation unanime des associés.

Art. 10. Rachat des parts d'intérêts. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts intérêts conformément aux modalités et conditions suivantes:

- le prix de rachat est fixé par référence au pair comptable de chacune des parts d'intérêts rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts d'intérêts rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur au pair comptable des parts d'intérêts à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

- le rachat est décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité;

- les parts d'intérêts rachetés seront annulées immédiatement après la réduction du capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants.

Le(s) gérant(s) sont nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité, à défaut les associés seront réputés être gérants de la Société.

La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière que pour leur nomination.

Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société.

Les gérants peuvent être révoqués librement par résolution de l'assemblée générale des associés, à l'exception des gérants-associés dont la révocation doit être fondée sur de justes motifs.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») ou les Statuts à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un quelconque de ses gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand - Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand - Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment.

Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins deux gérants sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par l'ensemble des gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous réunis constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant, agissant en cette qualité, ne contracte d'obligation personnelle pour les engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Responsabilité des associés. Conformément à l'article 14 de la Loi et au pré-requis de l'article 152 de la Loi, les associés sont indéfiniment et solidairement responsables à l'égard des tiers de l'ensemble des dettes de la Société.

Titre IV - Assemblées générales

Art. 16. Assemblées générales - Procédure - Vote. Les assemblées générales d'associés sont convoquées par le gérant unique ou par le conseil de gérance, le cas échéant, à défaut, elles sont convoquées par les associés de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote unanime de tous les associés présents ou représentés.

Les résolutions des associés peuvent être valablement prises par écrit à la même majorité que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu préalablement à son vote écrit et par écrit par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation.

Titre V - Exercice social - comptes sociaux - profits - audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis aux associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Le bénéfice net est affecté par résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité et décidant de son report à nouveau, de son allocation à une réserve distribuable ou de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts d'intérêts qu'ils détiennent.

Art. 20. Distributions intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de procéder à une ou à des distribution(s) intérimaire(s) avant la clôture de l'exercice social en cours.

Art. 21. Audit. Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont remplies, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société ne peut être décidée que par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité.

La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale des associés par une résolution prise à l'unanimité, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement au nombre de parts d'intérêts qu'ils détiennent.

Souscription - paiement

L'intégralité des 17.500 (dix-sept mille cinq cents) parts d'intérêts représentant l'intégralité du capital social de la Société, a été entièrement souscrite comme suit:

- 16.625 (seize mille six cent vingt-cinq) parts d'intérêts représentant 95% du capital social de la Société a été souscrite par RADIANT SYSTEMS INTERNATIONAL S.e.n.c. prénommée, par paiement en numéraire d'un montant de EUR 16.625 (seize mille six cent vingt-cinq euros); et

- 875 (huit cent soixante-quinze) parts d'intérêts représentant 5% du capital social de la Société a été souscrite par RADIANT SYSTEMS INTERNATIONAL, INC., prénommée, par paiement en numéraire d'un montant de EUR 875 (huit cent soixante-quinze euros).

Le montant de 17.500 EUR (dix-sept mille cinq cents euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à EUR 2.000,-

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1) - RADIANT SYSTEMS INTERNATIONAL S.e.n.c., ayant son siège social au 6 C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

- RADIANT SYSTEMS INTERNATIONAL, INC. ayant son adresse principale au 3925 Brookside PKWY Alpharetta, Géorgie 30022-4429, Etats-Unis d'Amérique;

sont chacun nommés gérants pour une période indéterminée; et

2) Le siège social de la Société est établi 6 C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, Relation: LAC/2007/42620. — Reçu 175 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008011554/242/361.

(080007446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Imprimerie Centrale, Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 104.983.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue au siège social en date du 20 décembre 2007 que le conseil a pris acte de la démission, avec effet au 31 décembre 2007, de l'administrateur M. Henri Grethen.

En remplacement du membre sortant - le conseil a coopté provisoirement jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires Mme Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 32A, rue Zénon Bernard.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

R. Wiget / R. Dernoeden

Le président / Le vice-président

Référence de publication: 2008010945/7825/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01725. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Luxumbrella, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 50.794.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 15 octobre 2007

Le conseil d'administration (le «Conseil») de LUXUMBRELLA (la «Société») prend acte de la décision de M. Sébastien Lecaudey de renoncer à son poste d'Administrateur au sein de la Société avec effet au 31 octobre 2007.

Le Conseil décide de pourvoir à son remplacement, sous réserve de l'accord des autorités luxembourgeoises, par la nomination de M. Paulo Guia, Head of Client Management, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange. La ratification de la nomination de M. Guia se fera lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008010946/3085/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03968. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

QOA Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 54.628.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société tenue extraordinairement le 5 novembre 2007

L'assemblée a pris acte de la démission de Madame Liliane Lambert Lorent de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Est nommé à la fonction d'administrateur

Maître Pol Thielen, Avocat à la Cour, né le 6 mars 1976 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

Le mandat prendra fin avec celui des autres administrateurs en fonctions.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008011020/278/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03544. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Koan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 86.778.

Extrait du procès-verbal de la résolution prise par les associés en date du 23 novembre 2007

Il résulte de la réunion des associés du 23 novembre 2007 la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé majoritaire prend acte de la démission de Monsieur Angelo Zito de son poste de gérant et décide de nommer en son remplacement, avec effet immédiat, la personne suivante:

- Monsieur Michel Urban, né le 13 mars 1947 à Metz, demeurant 26, rue de la Corchade, F-57070 Metz

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008010948/1429/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01582. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Espace One, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 98.131.

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 3 septembre 2007 que MAITLAND TRUSTEES LIMITED, 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands a transféré 496 parts sociales à PALLISTER HOLDINGS LIMITED, 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008010954/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01090. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Threadneedle Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 102.638.

Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2007

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. ont été réélus Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Pour *THREADNEEDLE INVESTMENTS SICAV*
THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.
P. Ries / C. Vago
Compliance Officer / Corporate Secretary

Référence de publication: 2008010959/1163/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05007. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Libidama International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 20.717.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 5 novembre 2007

L'assemblée générale a pris acte de la démission de Madame Liliane Lambert Lorent de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Est nommé administrateur

Maître Pol Thielen, Avocat à la Cour, né le 6 mars 1976 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau

Le mandat prendra fin avec celui des autres administrateurs actuellement en fonctions.

Luxembourg le 5 novembre 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008011026/278/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03535. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Immo-Charlotte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.209.

—
Verwaltungsrat

Am 4. Dezember 2007 wurden die Herren Volker Clauberg und André Johannes Wolters sowie Frau Bianca Mandel mit sofortiger Wirkung von ihrer Funktion als Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft abberufen.

Am selben Tag wurde Herr Franz-Josef Nolte, mit Berufsadresse in D-60329 Frankfurt am Main, Taunusanlage 1, mit sofortiger Wirkung in den Verwaltungsrat der Gesellschaft bestellt. Das Mandat von Herrn Nolte endet anlässlich der Jahresversammlung der Gesellschaft, die im Jahre 2008 stattfinden wird.

Tägliche Geschäftsführung

Am 4. Dezember 2007 wurden folgende Personen, mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Zeit, mit der täglichen Geschäftsführung (gestion journalière) der Gesellschaft beauftragt:

- (1) Herr Peter Holtgreve, mit Berufsadresse in D-40476 Düsseldorf, Hans-Böckler-Straße 33;
- (2) Herr Franz-Josef Nolte, mit Berufsadresse in D-60329 Frankfurt am Main, Taunusanlage 1;
- (3) Frau Claudia Lübcke, mit Berufsadresse in D-40476 Düsseldorf, Hans-Böckler-Straße 33;
- (4) Frau Simone Adler, mit Berufsadresse in D-40476 Düsseldorf, Hans-Böckler-Straße 33;
- (5) Frau Nadine Besier, mit Berufsadresse in D-60329 Frankfurt am Main, Taunusanlage 1; und
- (6) Frau Brigitte Steinmetz, mit Berufsadresse in D-60329 Frankfurt am Main, Taunusanlage 1.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008010960/5499/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03553. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

New Pizzeria Rialto, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7446 Lintgen, 24, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 75.388.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 14 janvier 2008

Ordre du jour:

1. Cession de parts par Monsieur Inacio Da Costa Pereira
2. Cession de parts par Monsieur Leonel Texeira Marinho
3. Nomination du nouveau gérant administratif

Résolutions prises

Première résolution

Entre les soussignés:

- 1) Monsieur Inacio Da Costa Pereira, pizzaiolo, demeurant à Mersch, ci-après dénommé «le cédant»
- 2) Monsieur Joao Dias Afonso, indépendant, demeurant à Lintgen ci-après dénommé «le cessionnaire»

Monsieur Inacio Da Costa Pereira (gérant technique) est propriétaire de 400 parts de la société à responsabilité limitée NEW PIZZERIA RIALTO S.à r.l., établie et ayant son siège social à Lintgen;

Monsieur Inacio Da Costa Pereira (gérant technique) cède et transporte avec accord de Monsieur Leonel Texeira Marinho, sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur Joao Dias Afonso, qui accepte, 150 parts de la société dont s'agit.

Deuxième résolution

Entre les soussignés:

- 1) Monsieur Leonel Texeira Marinho, cabaretier, demeurant à Bissen, ci-après dénommé «le cédant»
- 2) Monsieur Joao Dias Afonso, indépendant, demeurant à Lintgen, ci-après dénommé «le cessionnaire»

Monsieur Leonel Texeira Marinho est propriétaire de 100 parts de la société à responsabilité limitée NEW PIZZERIA RIALTO S.à r.l., établie et ayant son siège social à Lintgen;

Monsieur Leonel Texeira Marinho cède et transporte avec accord de Monsieur Inacio Da Costa Pereira, sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur Joao Dias Afonso, qui accepte, 100 parts de la société dont s'agit

Monsieur Leonel Texeira Marinho démissionne de son poste de gérant administratif.

Après les cessions mentionnées ci-dessus (première et deuxième résolution), le capital social de la société NEW PIZZERIA RIALTO S.à r.l., représenté par cinq cents (500) parts sociales, est réparti comme suit:

	Parts sociales
Monsieur Inacio Da Costa Pereira (gérant technique)	250
Monsieur Joao Dias Afonso	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Prix

Les présentes cessions sont consenties et acceptées moyennant le prix nominal des parts, montant que Monsieur Inacio Da Costa Pereira et Monsieur Leonel Texeira Marinho reconnaissent avoir reçu et en donnent quittance.

Troisième résolution

Suite à la cession des parts, les nouveaux associés suivants:

- 1) Monsieur Inacio Da Costa Pereira, né le 21 octobre 1964, pizzaiolo, demeurant à Mersch
 - 2) Monsieur Joao Dias Afonso, né le 26 juin 1957, indépendant, demeurant à L-7450 Lintgen, 41, route Principale
- Représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix la décision suivante:

1. est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée Monsieur Joao Dias Afonso

Les frais, droits et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront supportés par les cessionnaires.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un exemplaire des présentes en vue de leur signification à la Société et pour effectuer les dépôts et publications légales.

Fait à Lintgen, le 14 janvier 2008, en 3 exemplaires.

I. Da Costa Pereira / J. Dias Afonso / L. Teixeira Marinho.

Référence de publication: 2008010962/5195/56.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04910. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Avenida Moda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 20, Clos du Berger.

R.C.S. Luxembourg B 107.150.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AVENIDA MODA S.à r.l.

AREND & PARTNERS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008010963/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02993. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

CELT - Central European Logistics & Transport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.809.

In the year two thousand seven, on the fifth of December.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, LTD, with registered office in PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, The Cayman Islands, acting as general partner of POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P.,

duly represented by Mr Philippe Ponsard, «ingénieur commercial», with professional address in L-1652 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

by virtue of a proxy dated December 3, 2007.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of CELT - CENTRAL EUROPEAN LOGISTICS & TRANSPORT S.à r.l. (the «Company»), a «société à responsabilité limitée», which has its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 132.809, which has been incorporated by a notarial deed on October 2, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2689 of November 22, 2007.

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member resolves to increase the corporate capital in the amount of EUR 227,500.- (two hundred twenty-seven thousand five hundred Euro) to raise it from EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 240,000.- (two hundred forty thousand Euro) by the creation and issue of 9,100 (nine thousand one hundred) new corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to be issued at par against cash and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued corporate units.

Subscription - Payment

Thereupon, POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P. acting through its general partner POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, LTD, predesignated, represented as above stated, declares to subscribe the 9,100 (nine thousand one hundred)

newly issued corporate units, with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each and to fully pay them up by a contribution in cash, so that the amount of EUR 227,500.- (two hundred twenty-seven thousand five hundred Euro) is as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The sole member resolves to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 240,000.- (two hundred forty thousand Euro) divided into 9,600 (nine thousand six hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand eight hundred and fifty euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing proxy holder, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, LTD, avec siège social au PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, agissant en tant que general partner de POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P.,

ici représentée par Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 3 décembre 2007.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de CELT - CENTRAL EUROPEAN LOGISTICS & TRANSPORT S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 132.809, constituée par acte notarié du 2 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2689 du 22 novembre 2007.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 227.500,- (deux cent vingt-sept mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 240.000,- (deux cent quarante mille euros), par la création et l'émission de 9.100 (neuf mille cent) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par part sociale et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales déjà existantes.

Souscription et Libération

Ensuite a comparu POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P., agissant par l'intermédiaire de son general partner, POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, LTD, prédésignée et représentée comme ci-dessus stipulé, déclare souscrire les 9.100 (neuf mille cent) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire, de sorte que le montant de EUR 227.500,- (deux cent vingt-sept mille cinq cents euros) (227.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 240.000,- (deux cent quarante mille euros) représenté par 9.600 (neuf mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

13813

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à trois mille huit cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Ponsard, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2007, Relation GRE/2007/5665. — Reçu 2.275 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008011209/231/101.

(080007351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Arcadia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 107, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.551.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARCADIA S.à r.l.

AREND & PARTNERS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008010965/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02994. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Tolliver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.484.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

SIRET LIMITED, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar and registered with the Company's Register of Gibraltar under number 92.988, here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., No RCS B 37974, here represented by two of its attorney at fact with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a proxy given in Gibraltar, on June 19th, 2007.

The prenamed proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

That the limited liability company TOLLIVER S. à r.l., with registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 114.484, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, dated February 14th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 847 dated May 15th, 2006.

That the issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) share quotas with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each, fully subscribed and paid-up.

That SIRET LIMITED prenamed, is and will continue to be the owner of all the issued parts of the Company.

That in its quality of sole participant of the company, SIRET LIMITED hereby expressly states to proceed to the dissolution and the liquidation of the Company, as per to day.

The Company declares further on to take over on his own account, all the assets and liabilities whether known or unknown of the company TOLLIVER S. à r.l. and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company.

That full and entire discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

That the books and corporate documents relating to the Company will remain at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five (5) years.

That LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., is authorized in the name and on behalf of the sole Partner to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful for the finalisation of the liquidation.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SIRET LIMITED, avec siège social aux 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Gibraltar sous le numéro 92.988 ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., N ° RCS B 37.974, ici représentée par deux de ses fondés de pouvoir avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, en vertu d'une procuration délivrée à Gibraltar le 19 juin 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée TOLLIVER S. à r.l., ayant son social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.484, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 14 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 947 du 15 mai 2006.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Que la comparante SIRET LIMITED prénommée, est et restera propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

Qu'en tant qu'associée unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

La Société déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société TOLLIVER S. à r.l. et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Que LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., est autorisés au nom et pour le compte de l'associée unique de déposer toute déclaration fiscale, notification au registre de commerce et tout autre document nécessaire ou utile pour la finalisation de la liquidation.

Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, LAC/2007/42898. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008011220/5770/94.

(080007117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Pareturn, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 47.104.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 5 octobre 2007

Le conseil d'administration (le «Conseil») de PARETURN (la «Société») prend acte de la décision de M. Sébastien Lecaudey de renoncer à son poste d'Administrateur au sein de la Société avec effet au 31 octobre 2007.

Le Conseil décide de pourvoir à son remplacement, sous réserve de l'accord des autorités luxembourgeoises, par la nomination de M. Paulo Guia, Head of Client Management, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange. La ratification de la nomination de M. Guia se fera lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008010967/3085/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03962. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Empé Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6350 Dillingen, 3, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 83.215.

—
EXTRAIT

Lors d'un acte d'Assemblée Générale extraordinaire, reçu par Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 19 octobre 2007, enregistré à Diekirch le 23 octobre 2007, DIE/2007/6564

de la société à responsabilité limitée EMPE IMMO S.A., avec siège social à L-6350 Dillingen, 3, rue de la Sûre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 83.215,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, alors notaire de résidence à Junglinster en date du 27 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de l'année 2002, page 77,

les résolutions suivantes ont été prises:

1. L'assemblée accepte la démission de l'administrateur Philip Van Son, né le 22 août 1958 à Velsen (Pays-Bas), demeurant à L-6350 Dillingen, 3, rue de la Sûre.

2. Est nommé en son remplacement comme administrateur la FLEURS SERVICE s.à r.l., établie et ayant son siège social à L-6350 Dillingen, 3, rue de la Sûre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 58597.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 2 janvier 2008.

P. Probst

Notaire

Référence de publication: 2008010968/4917/23.

(080006219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

New SubVCST Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 111.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2008011097/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03869. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Immobilière de Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6143 Junglinster, 3, rue Jean-Pierre Ries.

R.C.S. Luxembourg B 108.412.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 décembre 2007 que:

Le siège social est transféré du L-6134 Junglinster, 12b, rue de Lauterbourg au L-6143 Junglinster, 3, rue Jean-Pierre Ries.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008010969/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01819. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Win-Win S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.969.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la Société le 31 octobre 2007 à 11.00 heures

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

2. L'Assemblée décide de révoquer le mandat de Monsieur Claude Wassenich, Il sera remplacé par Monsieur René Grenier, administrateur de sociétés, né le 2 mai 1945 à Tourines-St-Lambert, et demeurant à B - 1390 Grez-Doiceau, 30, Champ de Présenne.

L'Assemblée décide de révoquer le mandat de l'administrateur Mademoiselle Patrice Sand. Il sera remplacé par Monsieur Emmanuel Grenier, employé privé, né le 5 janvier 1968 à Berchem-St-Agathe et demeurant à B-1180 Bruxelles, 784, Chaussée de Waterloo.

L'Assemblée décide de révoquer le mandat de l'administrateur Madame Liliane Schaack. Il sera remplacé par Mademoiselle Dora Szabo, expert-comptable, née le 8 août 1976 à Budapest et demeurant professionnellement à L - 1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

3. L'Assemblée décide de l'administrateur-délégué. Il sera remplacé par Monsieur René Grenier, précité pour une durée de six ans.

4. L'Assemblée décide de révoquer le mandat du commissaire de surveillance Mademoiselle Marie-Pierre Bezzina. Il sera remplacé par la société ECG DOMICILIATION Sarl, 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg, inscrite au registre de

Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 97.584. Le nouveau commissaire est nommé pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Pour extrait conforme

WIN-WIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2008010970/3800/33.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00412. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

DGAD International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.636.

In the year two thousand and seven, on December nineteenth.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

The company CALYON S.A., a French public limited liability company (société anonyme), licensed as an établissement de crédit (credit institution) in France by the Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, whose registered office is at 9, Quai du Président Paul Doumer, 92920 Paris, La Défense Cedex and registered with the Register of Commerce and Companies in Nanterre (France) under number 304 187 701,

duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing at Differdange, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party declared that CALYON S.A. is the sole member of the société à responsabilité limitée DGAD INTERNATIONAL S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, registered with the trade register in Luxembourg under number B 120.636, incorporated by deed by the undersigned notary, on the 12th of October 2006, published in the Mémorial C 2265 on the 5th of December 2006,

The articles of incorporation of the Company have been amended by deeds of the undersigned notary on December 19 th 2006, published in the Memorial C 387 on the 16th of March 2007 and on July 30th, 2007, published in Memorial C number 2096 of September 26th, 2007 and on August 31st, 2007, published in Mémorial C 2360 of October 19th,2007

The appearing party representing the whole corporate capital then took the following resolutions:

First Resolution

The capital of the company is increased by an amount of one hundred ninety thousand eight hundred seventy-five euro (€ 190,875.-) to bring it from its present amount of one million two hundred fifty-nine thousand fifty euro (EUR 1,259,050.-) to one million four hundred forty-nine thousand nine hundred twenty-five euro (€ 1,449,925.-) by the creation and the issue of seven thousand six hundred thirty-five (7,635) new Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) and share premium for one thousand one hundred and fifty euro (EUR 1,150.-) per each new Share, having the same rights and obligations as the existing shares.

All the new shares have been subscribed by the sole shareholder of the Company, the company CALYON S.A., prenamed, here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, acting by virtue of an attached proxy.

The amount of the capital increase and the share premium has been paid up in cash so that the amount of eight million nine hundred seventy-one thousand one hundred twenty-five euro (€ 8,971,125.-) is at the disposal of the company.

Second Resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of association to read as follows:

5.1 The corporate capital is fixed at one million four hundred forty-nine thousand nine hundred twenty-five euro (€ 1,449,925.-) represented by fifty-seven thousand nine hundred ninety-seven (57,997) shares (hereafter referred to as the «Shares»), with a nominal value of twenty-five euro (25.- €) each. The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

Shareholder of the Company

Following this increase of capital the shares of the Company are detained as follows:

The company CALYON S.A., prenamed, fifty-seven thousand nine hundred ninety-seven	57,997
Total: fifty-seven thousand nine hundred ninety-seven	57,997

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about ninety-five thousand euro (€ 95,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Esch/Alzette on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her first and surnames and residence, said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société CALYON S.A., une société anonyme de droit français, accréditée comme établissement de crédit en France par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, dont le siège social est au 9, Quai du Président Paul Doumer, 92920 Paris, La Defense Cedex et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre (France) sous le numéro 304 187 701,

dûment représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé, signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a déclaré que la société CALYON S.A. est l'associée unique de société à responsabilité limitée DGAD INTERNATIONAL S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 120.636, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2265 du 5 décembre 2006

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C 387 du 16 mars 2007, en date du 30 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2096 du 26 septembre 2007 et en date du 31 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2360 du 19 octobre 2007.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté d'un montant de cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-quinze euros (€ 190.875,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante-neuf mille cinquante euros (€ 1.259.050,-) à un million quatre cent quarante-neuf mille neuf cent vingt-cinq euros (€ 1.449.925,-) par la création et l'émission de sept mille six cent trente-cinq (7.635) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et une prime d'émission de mille cent cinquante euros (€ 1.150,-) par nouvelle part sociale, ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'associée unique de la Société, la société CALYON S.A., prénommée, ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, agissant en vertu d'une procuration ci-annexée.

Le montant de l'augmentation du capital et de la prime d'émission a été versé en espèces de sorte que la somme de huit millions neuf cent soixante et onze mille cent vingt-cinq euros (€ 8.971.125,-) est à la disposition de la société.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, il est résolu de modifier la première phrase de l'article cinq (5) des statuts comme suit:

5.1 Le capital social souscrit est fixé à un million quatre cent quarante-neuf mille neuf cent vingt-cinq euros (€ 1.449.925,-) représenté par cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (57.997) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les Associés de la Société

Suite à cette augmentation de capital les parts sociales sont détenues comme suit:

La société CALYON S.A., prénommée, cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept	<u>57.997</u>
Total: cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept	<u>57.997</u>

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ quatre-vingt-quinze mille euros (€ 95.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels et demeure, la comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, F. Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16782. — Reçu 89.711,25 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008011189/219/114.

(080007888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

E.I.I. Fund Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.053.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société E.I.I. FUND ADVISORY S.A. HOLDING, reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 décembre 2007, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 décembre 2007. Relation: EAC/2007/16151.

- que la société E.I.I. FUND ADVISORY S.A. HOLDING (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 119.053,

constituée suivant du notaire soussigné du 31 juillet 2006 et publié au Mémorial C numéro 2019 du 27 octobre 2006, au capital social de soixante-quinze mille Euros (75.000,- EUR) représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions sans valeur nominale

se trouve à partir de la date du 14 décembre 2007 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 18 octobre 2007 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré au fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 janvier 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008010971/239/30.

(080006220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Agralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 14.153.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008010973/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02516. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Schwedler Carre 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 135.130.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den dreizehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck, mit dem Amtswohnsitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Stefano Ruggeri, Bankkaufmann, wohnhaft in CH-8044 Zürich, Mousson Strasse 2.

2.- Die Gesellschaft LANDMARK SCHWEDLER CARRE LTD, mit Sitz in Road Town, Tortola, P.O. Box 3159, Britische Jungferninseln, eingetragen unter der Nummer 1445656.

3.- Die Gesellschaft TELOS SCHWEDLER CARRE LTD., mit Sitz in Road Town, Tortola, P.O. Box 3159, Britische Jungferninseln, eingetragen unter der Nummer 1446160.

Die Komparenten sub 2+3) sind hier vertreten durch Herrn Nico Kruchten, Direktor, beruflich ansässig in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine,

aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 5 Dezember 2007,

welche Vollmachten von den Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, anwesend oder vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersuchten die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendwelcher Form an allen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, der Erwerb jedweder Sicherheiten und Rechte durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise sowie der Erwerb von Patenten und Lizenzen, deren Verwaltung beziehungsweise Verwertung. Die Gesellschaft kann Unternehmen an denen sie beteiligt ist jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Sicherheiten gewähren. Die Gesellschaft kann schließlich jede Art von Geschäften abschließen die mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Zweck in Verbindung stehen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut gemäß Gesetz vom 31. Juli 1929 betreffend die Holdinggesellschaften zu unterliegen.

Die Gesellschaft kann desweiteren alle Geschäfte kommerzieller, technischer, finanzieller, mobiliarer oder immobilärer Natur tätigen, welche mit ihrem Zweck zusammenhängen oder diesem dienlich sind.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Zweck jegliche Immobiliengeschäfte, wie zum Beispiel der An- und Verkauf, die Inwertsetzung, das Halten und die Verwaltung von Immobilien.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist SCHWEDLER CARRE 1 S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Beschluss des Gesellschafter oder der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert euro (€ 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig euro (€ 125,-), welche wie folgt übernommen werden;

1.- Herr Stefano Ruggeri, Bankkaufmann, wohnhaft in CH-8044 Zürich, Mousson Strasse 2, fünfzig Anteile	50
2.- Die Gesellschaft LANDMARK SCHWEDLER CARRE LTD, mit Sitz in Road Town, Tortola, P.O. Box 3159, Britische Jungferninseln, eingetragen unter der Nummer 1445656, fünfundzwanzig Anteile	25
3.- Die Gesellschaft TELOS SCHWEDLER CARRE LTD., mit Sitz in Road Town, Tortola, P.O. Box 3159, Britische Jungferninseln, eingetragen unter der Nummer 1446160, fünfundzwanzig Anteile	25
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert euro (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Art. 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile unter ihnen frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters oder einer der Gesellschafter.

Art. 11. Es ist den Erben und Gläubigern des Gesellschafters oder einer der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 12. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 13. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 14. Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern, kann jeder Gesellschafter an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von mehr als der Hälfte der Anteilseigner akzeptiert wurden. Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegt (en).

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, sind die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften anwendbar.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt ein tausend zwei hundert Euro (€ 1.200,-) veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Beschlussfassung durch die Gesellschafter

Anschliessend haben die Komparenten, anwesend oder vertreten wie eingangs erwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Stefano Ruggeri, Bankkaufmann, wohnhaft in CH-8044 Zürich, Mousson Strasse 2.
- 2) Die Gesellschaft in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtmässig verpflichtet.
- 3) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der Komparenten, anwesend oder vertreten wie eingangs erwähnt, gegenwärtige Urkunde in deutsch verfasst ist, gefolgt von einer englischen Fassung. Auf Ersuchen derselben Personen und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Folgt die englische Fassung des vorstehenden Textes:

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of December.

Before Us, Maître Henri Beck, notary residing at Echternach, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

- 1.- Mr Stefano Ruggeri, bank employee, residing in CH-8044 Zürich, Mousson Strasse 2.
- 2.- The company LANDMARK SCHWEDLER CARRE LTD., having its registered office in Road Town, Tortola, P.O. Box 3159, British Virgin Islands, registered under the number 1445656.
- 3.- The company TELOS SCHWEDLER CARRE LTD., having its registered office in Road Town, Tortola, P.O. Box 3159, British Virgin Islands, registered under the number 1446160.

The appearing parties sub 2+3) are here represented by Mr Nico Kruchten, director, professionally residing in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,

by virtue of two proxies given under private seal on December 5th, 2007

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing persons, present or represented as above mentioned, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company as follows:

Art. 1. A private limited liability company is hereby formed that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

Art. 2. The company's purpose is to take participations in any form, in other Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them, to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical, financial, movable or immovable operations, connected directly or indirectly or which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The company may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, using, development, renovation and management of real estate.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of SCHWEDLER CARRE 1 S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the associate or the associates.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-), consisting of one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (€ 125.-) each, which have been subscribed as follows:

1.- Mr. Stefano Ruggeri, bank employee, residing in CH-8044 Zürich, Mousson Strasse 2, fifty shares	50
2.- The company LANDMARK SCHWEDLER CARRE LTD., having its registered office in Road Town, Tortola, P.O. Box 3159, British Virgin Islands, registered under the number 1445656, twenty-five shares	25
3.- The company TELOS SCHWEDLER CARRE LTD., having its registered office in Road Town, Tortola, P.O. Box 3159, British Virgin Islands, registered under the number 1446160, twenty-five shares	25
Total: one hundred shares	100

All the shares have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Art. 7. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law governing commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits.

Art. 9. In case of more than one associate shares shall be freely transferable between them. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a pre-emption right, which they must use within 30 days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person.

In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to paragraph 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 10. The Company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of the associate or one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs or creditors of the associate or one of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company.

Art. 12. The company shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible.

As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. In case that the Company consists of only one shareholder, all the powers, which, in accordance to the law or the articles of incorporation, are assigned to the general meeting are exercised by the only shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in report or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a report or be established in written form.

In case of more than one associate, every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital.

However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing seventy five percent of the capital.

Art. 15. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Every year on the last day of December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the associate or the associates at the registered office of the Company.

Art. 18. Out of the net profit, five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the associate or the associates.

Art. 19. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associate or the associates who will specify their powers and remuneration.

Art. 20. For all points not regulated by these Articles of Association the legal provisions of the Law of 10th August, 1915 concerning trading companies and the laws amending it shall apply.

13824

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2008.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred Euro (€ 1,200.-).

Decisions of the shareowners

Immediately after the incorporation of the company, the associates, present or represented as above mentioned, have taken the following resolutions:

- 1) Is appointed manager of the company for an unlimited period:
Mr. Stefano Ruggeri, bank employee, residing in CH-8044 Zürich, Mousson Strasse 2,
- 2) The company will be validly bound in all circumstances by the sole signature of the manager.
- 3) The registered office is established in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, present or represented as above mentioned, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the German and the English text, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, acting as above-mentioned, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present deed.

Signed: S. Ruggeri, N. Kruchten, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 17 décembre 2007. Relation: ECH/2007/1615. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 2. Januar 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008011579/201/224.

(080007990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

BTA Finance Luxembourg II S.A., Société Anonyme de Titrisation (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.313.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 13 novembre 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2007, LAC/2007/35763, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008010972/211/20.

(080006226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.
